Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0178-DE

République Française
Département des Landes

mont de marsan agglo

Délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 N° DEL2026-09-0178

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Mont de Marsan Agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de Mont de Marsan Agglomération, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Président.

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Présents :
Frédéric DUTIN, Frédéric CARRERE, Marianne SAVARY, Joël BONNET, Véronique GLEYZE, Jean DUPOUY, Marie-Laure LAFARGUE, Alain BACHÉ, Bernadette YOUNG, Paul LAUSSUCQ, Jean-Guy BACHE, Claude COUMAT, Julien PARIS, Delphine SALEMBIER, Mathieu ARA, Jean-Marie BAYLE, Catherine BLAIN, Alain BONTE, Jean-François CABANNES, Jean-Noël CAPDEVILLE, Marc DE VALICOURT, Sabine DONNOT, Philippe FRANÇOIS, Margaux FRITSCH, Cathy GARBEZ, Priscillia GARCIA, Pierrette GARCIA-LOPEZ-VACAS, Paul GERBAUD, Jean-Philippe GORI, Jean-Jacques GOURDON, Marie-Christine HARAMBAT, Fabienne HARTÉ, Bernard KRUZYNSKI, Delphine LEBLANC, Bruno LOM, Pierre MALLET, Eric MEZRICH, Stéphanie MOREAU, Quentin MOURONVAL, Martine PORTUGHESE, Philippe SAES, Pauline SAINT-JEAN, Salima SENSOU

Excusés avec procuration :
Nathalie BOIARDI a donné pouvoir à Jean-Guy BACHE ; Benoît AUGUIN a donné pouvoir à Véronique GLEYZE ; Patricia BEAUMONT a donné pouvoir à Julien PARIS ; Marie-Paule BOURDET a donné pouvoir à Joël BONNET ; Isabelle COLAS-JALABERT a donné pouvoir à Jean-François CABANNES ; Jean-Louis DARRIEUTORT a donné pouvoir à Sabine DONNOT ; Valérie FAVRE a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Julie PUYSSEGUR a donné pouvoir à Marie-Laure LAFARGUE ; Alexia SALDUCCI a donné pouvoir à Mathieu ARA

Représentées :
Maylis ETCHEVERRY DUMARTIN représentée par Steeve DEMAY ; Emilie LABEYRIE représentée par Benoît RÉMOND

Absents :
Denis CAPDEVIOLLE, Nicolas LEREGLE, Lucienne SELLIEZ

Secrétaire de séance : Madame Margaux FRITSCH

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0178-DE

Nombre de membres en exercice	57
Présents	45
Pouvoirs	9
Votants	54

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0178-DE

OBJET : SOLIDARITÉ LOCALE DE MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION AU PROFIT DES COMMUNES LANDAISES CONCERNÉES PAR L'INCENDIE DE BISCAROSSE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric DUTIN

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France et dans notre département des Landes. Ce sinistre a nécessité l'évacuation de communes, provoquant de grandes difficultés humaines, sociales, environnementales et économiques.

Suite à l'incendie de Biscarrosse, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML) décide d'une action solidaire de recueil de dons financiers par l'ouverture d'un fonds de soutien.

L'association des maires des Landes recueille spécifiquement les dons financiers provenant des communes et des communautés de communes et d'agglomération dans le cadre d'une action de solidarité vis-à-vis des communes landaises concernées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Mont de Marsan Agglomération tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes landaises et à la population victimes de ce sinistre, en faisant un don d'un montant de 10 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER le soutien financier de Mont de Marsan Agglomération à hauteur de 10 000 €,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-244000808-20260924-2026_09_0178-DE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN



Le 7 octobre 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».